

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue

du Pot-d'Or, N° 622, et chez

Messieurs les Directeurs des

Postes.

ABONNEMENTS. Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 fr. Par la poste... 13 fr. En No... 20 fr. Les abonnements commencent à toutes les époques.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes to Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 6 décembre. On écrit de Berlin, 1er décembre: Les négociations entamées par les Pays-Bas avec notre gouvernement se poursuivent activement.

On écrit de Cobourg, le 3 décembre: Le prince héréditaire nous a quitté le 26 novembre pour se rendre à Dresde, où il doit occuper un poste éminent dans l'armée.

FRANCE. — Paris, le 9 décembre. On lit dans le Moniteur à la partie officielle: Une décision royale du 7 de ce mois accorde les honneurs de la sépulture aux Invalides à la dépouille mortelle de M. le maréchal comte de Lobau.

» Une seconde salve de treize coups sera tirée au moment où le char funèbre arrivera à l'esplanade des Invalides. Une troisième salve de treize coups au moment de l'absoute.

» On écrit de Bayonne, le 6 décembre: Munagorri occupe presque exclusivement l'attention générale. Une alerte a eu lieu hier sur la frontière. Quarante carlistes ayant fait un mouvement pour reconnaître la position du chef faeriste; on a cru à une attaque sérieuse.

» On écrit de Saragosse, le 3 décembre: La junta de représailles a donné l'ordre de laisser sortir les suspects enfermés dans le château, moyennant une somme fixée pour les frais de la guerre. Hier, on avait déjà touché 155,000 réaux (59,500 francs), provenant de cette disposition.

poli. M. Rey a été nommé président et M. Hernandez secrétaire de cette commission. Les débats de la chambre à la fin de la séance du 20 novembre ont roulé sur les précautions prises pour assurer la sécurité des membres de la chambre, à cause de la manifestation désagréable dont M. Martinez de la Rosa a été l'objet à la suite de la séance du 20.

» On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Madrid, en date du 1er décembre. Non seulement le ministère Armendariz n'est pas encore définitivement constitué; mais la combinaison sur laquelle reposait la formation de ce cabinet semble abandonnée. On cherche maintenant à former une administration mixte, et l'on assure que M. Isuritz et Seoane s'y emploient activement.

HOLLANDE. On écrit de La Haye, le 8 décembre: La seconde chambre des états-généraux a adopté, dans sa séance d'hier, 1er le projet de loi portant fixation des tarifs des frais de justice et des salaires des fonctionnaires, des praticiens et des huissiers, en matière civile et pour les affaires pénales; le projet de loi portant renouvellement des dispositions des art. 2 et 3 de la loi du 3 novembre 1850 sur les troubles et séditions.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 décembre. M. Van Praedt, secrétaire du Roi, est arrivé hier de retour de son voyage de Londres; on dit porteur de dépêches importantes, émanant de la conférence. Un soir à Lille il devait remplir le rôle de l'officier de gendarmerie dans le Déserteur. Le magasin du théâtre fournissait l'uniforme et les bottes; mais il n'y avait pas de culotte à la taille de Rosambo.

Feuilleton. UN COMEDIEN NOMADE. Je n'inventerai rien, l'homme dont je veux parler n'est pas un être de raison, une création imaginaire; je l'ai vu, je le connais, et quand j'aurai nommé Rosambo, ne nommera-t-on pas un être réel, une personne, car Rosambo a joué partout. Il a été vu à Paris à la Comédie-Française, à l'Opéra-Comique, à l'Odéon, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu-Comique, à la Gaité, au théâtre des Folies-Dramatiques; en province, à l'étranger, dans toutes les grandes et les petites villes. On forme en ce moment une troupe française pour Constantinople, certainement Rosambo en fera partie.

Il y a eu hier au palais un conseil des ministres présidé par le roi.

Le ministre de la guerre a reçu ce matin des dépêches de M. le général de Tabor, commandant militaire de la province de Luxembourg.

M. le ministre des affaires étrangères a eu ce matin une longue entrevue avec M. l'ambassadeur de France.

On nous assure qu'à l'occasion de la naissance du Roi, le 16 de ce mois, plusieurs promotions auront lieu dans l'armée, ainsi que des nominations de l'ordre de Léopold.

Les armemens continuent dans tous les sens. Le ministre de la guerre procédera le 27 de ce mois, à l'adjudication publique de la fourniture :

- 1° De 500 chevaux de cuirassiers, race allemande ou danoise;
2° De 100 chevaux de guides, idem;
3° De 1400 chevaux de cavalerie légère, idem;
4° De 150 chevaux de selle pour l'artillerie légère.

L'arrêté qui ordonne cette adjudication est daté d'aujourd'hui 10 décembre.

Bruxelles, le 10 décembre. (3 heures.) La liquidation du jour, comme les précédentes, les affaires continuent à rester dans la plus complète stagnation, à une heure et demie il eût été impossible de fixer un seul cours après la transaction. En politique, on communique divers lettres de Paris, annonçant de la manière la plus positive que la question hollando-belge était définitivement et irrévocablement tranchée. Les personnes, dit une de ces lettres, qui appréhendent le plus près M. le comte Moïse, assurement qu'il ne s'agit plus que de trouver le moment opportun pour faire connaître cette décision à laquelle, le roi Louis-Philippe a adhéré, et qui, du moins on l'espère, assurera la paix dans le Nord de l'Europe. Le même correspondant ajoute: l'évacuation d'Ancone, les affaires d'Espagne et du Mexique, la question des chemins de fer, domineront dans le discours du trône. Fond de l'état: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 et P., 5 p. c. 100 1/2 P., 4 p. c. 90 3/4 P., 5 p. c. 71 3/4 P. la baisse progressive de ces valeurs a alarmé les détenteurs et altéré le crédit national tant au dedans qu'au dehors. Société Générale titres en nom fl. 825 P., certificats au porteur émission de Paris 1754 P., Société de Mutualité 1107 50 (110 5/4) P.; Banque de Belgique 1400 (140) P.; Société Nationale 1195 (119 1/2) P.; Chemin de fer de Sambre et Meuse 87 (435) A. L'actif espagnol a donné lieu à un assez bon nombre de transactions; coté 16 1/4 il reste demandé au même prix. Mutuelles après la cote 110 1/2 P.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à 2 h. 5/4.

M. de Renesse. Les pétitions suivantes sont adressées à la chambre :

- Le conseil communal de Sey (Namur), demande qu'il soit apporté des modifications à l'art. 85 de la loi communale.
Les professeurs du Conservatoire de Liège demandent que l'indemnité accordée à cet établissement soit majorée.

Le conseil de régence de la ville de Namur demande que cette ville soit reliée au système général des chemins de fer par Tirlemont.

M. de Behr demande que la pétition des professeurs du Conservatoire de Liège soit renvoyée à la section centrale chargée de l'examen du budget de l'intérieur. Accordé.

M. Pollenus demande que la pétition du conseil communal de Namur soit renvoyée à la section centrale chargée de l'examen du budget des travaux publics.

M. de Brouckère. Cette pétition n'a aucun rapport au budget; il s'agit de savoir quel sera le point de raccordement du chemin de fer de Namur.

La proposition de M. Pollenus est adoptée.

M. le ministre de l'intérieur informe la chambre qu'un Te Deum sera chanté le 15 courant à Sainte-Gudule, pour l'anniversaire de la naissance de S. M., et que l'escorte d'usage sera mise à la disposition de la chambre.

La chambre décide qu'elle se rendra en corps à la cérémonie.

M. le ministre des travaux publics. Le roi m'a chargé de vous présenter le projet de loi suivant: « La loi du 19 juillet 1852 sur les concessions de péage est prorogée jusqu'au 1er janvier 1854. »

Ce projet est renvoyé à l'examen de la section centrale chargée du budget des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. Il est nécessaire de fixer le contingent de l'armée pour 1859; M. le ministre de la guerre, étant indisposé, m'a chargé de vous présenter le projet suivant:

- Art. 1er. Le contingent de l'armée pour 1859 est fixé à 110,000 hommes.
Art. 2. Le contingent de la levée annuelle sera de 12,000 hommes qui seront mis à la disposition du gouvernement.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire au 1er janvier 1859. Ce projet est renvoyé à la section centrale chargée d'examiner le budget de la guerre.

M. Desmaizères. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport de votre section centrale sur le budget de la guerre.

Plusieurs voix. La lecture! D'autres voix. Non, non, l'impression!

M. Doignon. Pour cette fois, je demanderai qu'on nous donne au moins lecture des considérations générales du rapport. Dans les circonstances où nous nous trouvons, nous devons tous désirer connaître l'opinion de notre section centrale.

Messieurs, je ne me suis jamais si bien aperçu qu'aujourd'hui, qu'il est impossible de bien faire deux choses à la fois; j'ai voulu apprendre mon rôle en dinant; il en résulte que j'ai mal diné et que je ne sais pas un mot de mon rôle.

Le parterre n'est pas tous les jours disposé à se fâcher, d'ailleurs il connaissait l'acteur, son explication fut franche, si explicite lui plut et les honneurs de la soirée furent pour Rosambo, qui mit sa prose à la place des beaux vers de Racine.

Mlle Georges portait à Rosambo une véritable affection de camarade, elle aimait à s'en faire accompagner dans ses tournées. Rosambo charmait, par ses saillies, les amis du voyage, et Mlle Georges d'ailleurs préférait un acteur exercé, aux mauvais comédiens qu'elle était exposée à rencontrer dans les villes de second ou troisième ordre. Mais Rosambo si singulièrement costumé au théâtre était en outre d'une saleté révoltante; il avait l'eau en horreur et ne s'en servait pour aucun usage. Un jour que Mlle Georges, à une répétition, s'était trouvée sérieusement incommodée de l'odeur que Rosambo répandait autour de lui, elle l'engagea à aller prendre un bain, et le soupçonnant sans argent, lui offrit une carte d'abonnement qu'il accepta. Arrivé aux bains, Rosambo fut obligé d'attendre un instant, machinalement ses yeux se portèrent sur une affiche indiquant le prix des objets à fournir au baigneur. Garçon, dit-il, je suis à ma dernière carte d'abonnement, je pars ce soir et je m'ennuie d'attendre, ne pourrais-je pas avoir au lieu d'un bain un consommé?

Certainement, monsieur. Alors donnez-moi un consommé.

Le soir en scène, Mlle Georges trouva que le bain n'avait pas du tout corrigé l'odeur.

En 1828, Mlle Georges organisa une troupe pour exploiter les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. La troupe voyageait dans trois voitures, et Rosambo était dans la première. A la porte de je ne sais quelle ville, les commis de l'octroi arrêtèrent la première voiture pour demander si les voyageurs n'avaient rien qui fut sujet aux droits. Nous n'avons rien, répondit Rosambo, mais faites bien attention, il y a quelque chose de louche dans la seconde voiture, et ne manquez pas de fouiller la vache de la troisième. Les voitures bien visitées, on ne trouva rien. Ce qu'il y avait de louche dans la seconde voiture, c'était Boeage dont les yeux, en effet, ne sont pas parfaitement droits, et la

La chambre consultée décide qu'elle n'entendra pas la lecture de ce rapport et en ordonne simplement l'impression.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la guerre. Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, on passe à la discussion des articles.

La chambre adopte sans aucune discussion ce budget comme suit :

Table with columns for Article, Description, and Amount. Includes sections for Administration centrale, Bâtiments de guerre, and various departments like Marine, Evénements, and Constructions.

Total du budget. fr. 649,351 00

On procède à l'appel nominal sur l'ensemble du budget; il est adopté à l'unanimité de 54 voix. M. Seron s'est abstenu.

M. Seron. Je me suis abstenu, à cause du doute où m'ont laissé le rapport de la section centrale et l'exposé des motifs de M. le ministre.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la chambre. Dix membres demandant le comité secret; je déclare la séance publique levée.

La séance est levée à 3 heures et demie. Demain séance publique à 2 heures.

LIÈGE, LE 11 DÉCEMBRE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

A l'ouverture de la session législative, et après le discours du trône, M. le ministre des finances présenta le budget pour 1859. A cette occasion, il annonça à la chambre que les recettes durant l'année 1858, avaient été telles que l'on pouvait réduire de trois millions la dette flottante, créée les années précédentes pour couvrir l'insuffisance des ressources sur plusieurs exercices. Pour 1859, le budget présenté s'élève à 99 et demi millions. En 1858, le budget ne se montait qu'à la somme de 95 millions, et les années précédentes il était moins élevé encore; cependant qu'on n'attribue pas cette augmentation successive à un accroissement de charges, car si des dépenses nouvelles sont survenues, elles sont de telle nature qu'elles se couvrent elles-mêmes. Ainsi on voit figurer parmi ces dépenses une somme de 188,000 francs pour l'entrepôt d'Anvers (amortissement du capital, intérêts et frais). Mais, d'un autre côté, au chapitre des recettes, on voit 190,000 francs, produits par cet entrepôt.

Ainsi encore, l'Ecole vétérinaire entre pour une somme assez forte dans le total des dépenses, mais de même la pension des élèves, la vente des bestiaux, etc., forment aux recettes un article considérable. Enfin, le chemin de fer qui, en 1855, ne figurait encore sur aucun budget, s'y trouve aujourd'hui pour cinq millions environ de dépenses et une somme égale de recettes.

On voit donc que si le budget se grossit annuellement, il ne faut pas croire que les contributions soient augmentées: la principale cause de ce fait réside dans l'exploitation par l'état de plusieurs industries, ce qui doit nécessairement augmenter et les recettes et les dépenses.

Pendant que les sections s'occupèrent du budget, la chambre reprit la discussion de la loi sur le timbre, au point où elle l'avait laissée à la dernière session. La discussion de cette loi, et surtout de la partie qui concerne le timbre des journaux, fut longue et laborieuse, grâce à une foule d'amendemens et de sous-amendemens lancés dans la discussion.

La loi ne fut votée qu'après avoir occupé la chambre pendant quinze jours environ.

Certes, la loi sur le timbre était de nature à soulever de vives discussions; mais encore est-il que le temps qui lui a été consacré est d'une longueur démesurée, et propre à retarder indéfiniment la discussion des nombreux et importants objets que la constitution a recommandé à la sollicitude de la chambre. La loi sur le timbre n'était pas encore achevée, que le ministre de la guerre, se fondant sur l'adresse de la chambre et voulant satisfaire au désir et exprimé de ne reculer devant aucun sacrifice pour conserver l'intégrité du territoire, demanda un crédit extraordinaire de trois millions et demi, afin de compléter l'organisation de l'armée. Le ministre des finances proposa de couvrir ce crédit au moyen de 15 centimes additionnels perçus sur toutes les contributions. A l'unanimité, la chambre décida que les trois millions et

la vache de la troisième voiture, c'était... j'ose à peine le dire, c'était Mlle Georges.

Il y a quatre ou cinq ans au plus, Rosambo appartenait au théâtre de Dunkerque; il avait déjà reçu à titre d'avance plus que son engagement ne portait pour l'année dont il restait encore quatre mois à courir, et le directeur ne voulait plus rien donner. Rosambo annonça qu'il cesserait de jouer; néanmoins on mit son nom sur l'affiche. L'heure du spectacle venant, Rosambo ne parut pas, et sur la plainte du directeur, le commissaire de police fut au domicile de l'acteur pour le sommer de se rendre à son devoir. Rosambo était au lit; à l'arrivée du commissaire il se lève et offre de le suivre, mais il était en chemise et le commissaire l'invite à s'habiller. Je n'ai plus d'habits, répondit-il, j'ai tout vendu pour vivre, si on ne me donne pas de quoi me vêtir et manger, il est impossible que je joue. Forcé fut au directeur d'en passer par là, mais il jura bien de ne plus se charger de pareilles pensionnaires.

St-Omer conserve encore le souvenir de la plus singulière des aventures de Rosambo. Il jouait les premiers rôles en tous genres dans une petite troupe, engagée pour douze ou quinze représentations pendant le temps de la foire. Les deux premières représentations avaient été fructueuses, onze et douze cents francs de recette; mais le lendemain de la seconde le directeur partit emportant l'argent et laissant dans l'auberge où tous les acteurs étaient logés une dette de 500 fr. dont les malheureux devinrent naturellement responsables. Les comédiens n'inspiraient que très-peu de confiance; à l'arrivée de la Patache, véritable tonneau de Thésipi, qui les transportaient, ils avaient entendu l'aubergiste crier à ses domestiques: ce sont des comédiens, cachez les couverts.

Abandonnés à eux-mêmes, chargés d'une dette fort lourde, les malheureux comédiens, encouragés par Rosambo qui l'espoir et la bonne humeur ne quittaient jamais, résolurent de faire tête à l'orage. Organisés en société, ils continuèrent les représentations. Mais le malheur les poursuivait; ils avaient beau varier le répertoire, épuiser tout ce que la rhétorique leur fournissait d'agaceries, d'adjectifs insinuateurs pour composer une affiche, les recettes baissaient dans une proportion effrayante. Loix de pouvoir combler le déficit, ils étaient réduits aux plus dures privations. A la quatorzième représentation, la part entière du chef d'emploi ne s'éleva qu'à trente-quatre centimes.

demis seraient accordés, mais elle fut loin de manifester le même accord sur la manière de couvrir ce crédit. En cette occasion encore, une foule d'amendemens virent le jour. Chaque orateur produisit le sien, et ce n'est que dans la séance du 7 que le principe des centimes additionnels fut admis. Dans cette même séance, les articles du budget des voies et moyens furent tous adoptés.

Tels sont jusqu'à ce jour tous les travaux de la chambre, si l'on y ajoute toutefois le vote de l'adresse, qui s'est faite en une seule séance, la ratification d'un traité de commerce et l'adoption de quelques dispositions sur l'ordre Léopold, qui n'ont guère pris plus de temps.

A cette récapitulation, on est forcé d'avouer que la chambre avance dans ses travaux avec beaucoup de lenteur. Ainsi que le fait remarquer l'Indépendant, c'est surtout le grand nombre d'amendemens, ce perpétuel exposé de vues et d'opinions personnelles, qui entrave la marche des affaires du pays. Il serait à désirer que la chambre comprit enfin qu'elle perd, dans ces interminables débats, un temps précieux et qu'elle pourrait employer beaucoup plus utilement.

La distribution de certains joujoux faite aux enfants, à l'occasion de la St-Nicolas, a donné lieu à des accidens graves que nous croyons utile de signaler. Quelques enfants qui avaient reçu de petits ustensiles de cuisine, se sont avisés d'y faire cuire des aliments et de les manger; soit que ces ustensiles, confectionnés en cuivre, fussent mal étamés, ou qu'ils ne le fussent pas du tout, ces enfants ont éprouvé une indispotion telle qu'ils ont failli être empoisonnés.

M. Zoude, au nom de la commission des pétitions, a terminé son rapport sur les réclamations des élèves des universités du royaume, qui demandent la prorogation de la loi du 27 mai 1837. La commission convaincue de la justice de ces réclamations en propose, à l'unanimité, le renvoi à M. le ministre de l'intérieur pour qu'il y soit fait droit.

Les allocations demandées au budget de 1859 pour la marine sont les mêmes que l'année courante, et sont approuvées par toutes les sections et par la section centrale. Dans peu de jours la commission nommée l'année dernière pour examiner, s'il y a lieu d'approuver le plan du gouvernement pour les constructions navales, fera son rapport, et la chambre aura à juger s'il faut en faire une allocation au budget ou une loi spéciale.

Par la loi du 7 avril dernier, la bonnetterie de laine est frappée d'un droit d'entrée de 2 fr. 75 c. par kilogramme, et les draps, casimirs et tissus similaires, de 250 fr. par 100 kilogramme. Mais les articles de l'espèce provenant du pays ou en accord de primes d'exportation, doivent payer un droit supplémentaire égal au montant de ces primes. Pour assurer la perception de ce droit, la loi exige que l'importateur présente au bureau d'entrée belge les documents officiels constatant la déclaration de la valeur sur laquelle les primes auraient été basées et stipule que l'importation pourra être interdite, jusqu'à ce qu'il ait été satisfait à cette formalité.

M. le ministre des finances a reconnu depuis que cette formalité aurait pu résulter de rendre toute importation impossible, et qui équivaldrait au maintien de la prohibition, attendu que la prime n'est liquidée à Paris que plusieurs mois après l'exportation. En conséquence il a proposé à la chambre de remplacer le montant de la prime par un droit supplémentaire de 9 p. c. sur les tissus de pure laine, et de 6 3/4 p. c. sur ceux mélangés de plus de moitié laine.

La prohibition sur ces articles devant cesser au 1er janvier prochain, M. le ministre demande que la chambre s'occupe prochainement de ce projet.

Voici l'exposé des motifs du projet de loi portant des modifications temporaires à la loi du 31 juillet 1854, sur les céréales, présenté hier à la chambre des représentans.

La loi du 31 juillet 1854, sur l'importation et l'exportation des blés et des farines, établit des dispositions fixes et invariables. Elle décrète que la libre entrée sera accordée au froment, dès que le prix moyen des marchés régulateurs sera élevé à 26 fr. par hectolitre; qu'à la libre entrée se joindra la défense de sortie, du moment où le prix aura atteint 24 fr., et que, par contre, la prohibition à l'entrée existera lorsque le prix moyen susdit sera descendu à 12 fr.

Réunis tous dans une petite chambre voisine du théâtre, car les comédiens avaient été invités à quitter l'auberge, ils se chauffaient à la flamme d'une demi-cent de fagots, obtenus de la charité publique. Quand le feu était ardent, on jetait sous la cendre quelques pommes de terre, qui leur tenaient lieu de potage, de rôt, d'entremet et de dessert. Les costumes ressemblaient à la culotte de Lamortache, et obligeaient ceux qu'ils couvraient à peine à suivre le conseil d'Warpagon de ranger cela du côté de la muraille, ce qui était fort pénant pour une sortie par le fond du théâtre. Il n'y avait plus qu'un pot de rouge et deux pots de blanc pour toute la troupe. L'amoureux avait des engueures, le premier comique avait un rhume de cerveau qui le faisait pleurer comme Démocrite, et la duègne se plaignait d'horribles migraines, depuis qu'elle s'était vue forcée de réduire à trois prises par jour sa ration ordinaire de tabac.

Cependant la dernière représentation approchait; la salle n'avait été louée que pour une quinzaine; et le produit des recettes ne suffisait pas à solder le prix de location, il n'était pas permis d'espérer que le propriétaire consentit à prolonger le bail. Une existence aussi pénible n'avait rien de bien nouveau pour Rosambo; aussi, seul, il avait gardé tout son sang-froid; seul il avait l'esprit assez présent pour songer aux moyens de sortir d'embarras. Rosambo avait reçu d'un correspondant la brochure d'une pièce qui obtenait alors à Paris un grand succès; c'était le Monstre, mélodrame en trois actes à grand spectacle. Il fit décider en comité qu'on se cramponnerait à cette ancre de salut, qu'on jouerait le Monstre pour la représentation de clôture, avec l'espérance que si le succès couronnait le dernier effort qu'on allait tenter, on parviendrait à obtenir du propriétaire un répit de quelques jours en soldant l'arriéré, et qu'on pourrait inscrire sur l'affiche: A la demande générale, seconde représentation du Monstre, puis troisième représentation pour la clôture définitive, et quatrième représentation pour la clôture définitive et sans remise. Toutes les dettes payées, on serait libre alors d'aller chercher fortune ailleurs.

Chacun mit aussitôt la main à l'œuvre, le foyer de théâtre devint un atelier de menuiserie, de peinture-décorateur et de costumier. On rabotait, on couvait, on peignait et on répétait en même temps. Une vieille toile de fond, originairement destinée à représenter une forêt, parut merveilleusement propre, grâce à sa vétusté, à figurer la mer; avec quelques pieux qui, de distance en distance, soulevaient la toile; on

Bruxelles, le 6 décembre.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, dans votre estimable journal du 20 novembre dernier, vous avez reproduit un article du *Journal de la Belgique*, sur la Société Industrielle établie à Bruxelles. D'après le contenu de cet article, on croirait que c'est une affaire nouvelle et à constituer. Je viens vous faire connaître, Messieurs, que la Société Industrielle est constituée depuis le 19 juillet 1837 et que ses opérations ont commencé depuis une année.

Recevez, etc. Le directeur de la Société Industrielle. Louis DELISE.

Avec la chaleur les pieds transparent et gonflent, aussi la chaussure tant soit elle bien faite comprime-t-elle fortement les pieds; de là descors, des oignons et toutes les infirmités pédestres qui donnent aux personnes qui marchent dans les rues la physionomie d'une collection de boîtes ou d'estropiés. Nous recommandons à ces personnes l'usage du taffetas gommé préparé par M. Paul Gage à Paris, rue de Grenelle St.-Germain, n° 15. Ce taffetas jouit d'une réputation méritée que lui ont valu son efficacité constante et le suffrage des personnes les plus recommandables de la société (1).

(1) Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour; Bossut, père, pharmacien à Tournay; Courtois, pharmacien à Tournay.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU ROI.

Le collège des bourgmestre et échevins, arrête : Samedi 15 courant, à six heures du soir, le son des cloches des églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.

Dimanche 16, les cloches seront sonnées à trois reprises, savoir : à 6 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir. Le même jour les édifices publics seront illuminés.

A l'hôtel-de-ville, le 7 décembre 1858. Le président, J. J. TILMAN.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 11 décembre, ROBERT LE DIABLE, grand opéra en cinq actes.

L'administration a l'honneur de prévenir le public qu'elle se trouve forcée de disposer du grand foyer pour la confection des décors que nécessite la FILLE DE L'AIR, pièce féerie.

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE,

RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE :

RUY-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol. in 18, papier vélin satiné, 4 fr.

DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoine, 2 vol. in 8°, 12 fr.

Au même établissement, atelier de reliures de toutes espèces à des prix très-modérés.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

ON DEMANDE UN BON COCHER, au N. 51-150, rue Hors-Château.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

A LOUER la MAISON N. 10, place St.-Lambert, avec écurie, remise et cour arborée. 1712

tre, la jeune première et la recette avaient pris la même route. Ce ne fut pendant une heure qu'imprévisions et cris de désespoir; mais le plus pressé était de venir au secours de Rosambo. Chacun s'empresse autour de lui, travaillant de son mieux; mais ce fut peine inutile, l'eau dont on l'inondait coulait sur le vernis comme sur une toile cirée; plus on lavait, plus le vert devenait vif. C'était un maillot imperméable inusté dans la peau.

Le bruit de la mésaventure des comédiens ne tarda pas à se répandre dans la ville, et la pitié revint dans tous les cœurs, on ne leur donna pas le moindre secours, mais on les laissa partir sans rien exiger d'eux; à moins de ret-ner leur peau, je ne sais vraiment ce qu'on aurait pu garder. La troupe partit à pied pour Valenciennes, et Rosambo toujours dévoué aux intérêts de la Société, toujours prêt à faire surgir une ressource inespérée, proposa à ses camarades de le montrer dans tous les villages comme un phénomène. Pour qui n'était pas dans le secret, c'était, en effet, un véritable phénomène valant bien les dix centimes qu'on payait au bureau. Ce fut d'abord le véritable homme sauvage venu de la mer du sud, un peu plus tard le vernis s'étant brisé et ayant formé sur le corps une multitude de petites écailles, on le montra avec la qualification d'homme-poisson. Sous cette dernière forme il obtint un immense succès, et les recettes furent assez abondantes pour lui permettre de se faire dévernir et au reste de la troupe de se rhabiller un peu.

Aujourd'hui Rosambo a soixante ans; la génération de comédiens avec laquelle il a vécu s'éteint tous les jours; il ne rencontre pas chez les jeunes gens cette sympathie qui l'a soutenu jusqu'ici au milieu des tribulations de sa pénible carrière. Il n'y a pas d'invalides pour les vieux comédiens; bientôt une ressource unique restera à Rosambo, celle de se faire professeur de déclamation, à l'instar de M. St-Aulaire, de la comédie Française, qui, enseignant ce qu'il n'a jamais su, fait, dit-on, d'excellents élèves. M. St-Aulaire aussi a été comédien ambulante; je tiens de lui-même qu'il lui est arrivé de vendre ses hottes pour dîner. Aujourd'hui c'est un professeur de déclamation fort à la mode; Geoffroy et Mlle. Rachel ont passé par sa classe. Il n'y a pas de raison pour que Rosambo, qui en sait certainement plus que M. St-Aulaire, ne réussisse aussi bien que lui; je ne serais pas surpris d'apprendre que Rosambo, retiré dans quelque mansarde, apprend aux grisettes de Paris à chanter le vaudeville et aux garçons épiciers à jouer le mélodrame. (Indép.) M.

été restituées, on réorganise la milice citoyenne. Tous les habitants montrent le plus grand empressement à seconder les intentions patriotiques des administrations locales.

— On nous écrit de Trèves, le 4 décembre :

Dimanche passé, la *Muette de Portici* a été représentée au théâtre de notre ville. Les deux premiers actes ont été applaudis avec tant de force que le commissaire de police est intervenu pour défendre qu'on continuât la représentation de la pièce. Des arrestations ont eu lieu.

— On écrit d'Anvers, 9 décembre :

Divers chargemens de grains venant du Levant sont attendus dans ce port, on cite entr'autres un bâtiment grec et deux bâtimens turcs.

Le bâtiment grec est en quarantaine à Calloo.

Les derniers coups de vent ont été funestes à plusieurs vaisseaux dans la Manche. La côte d'Angleterre est couverte d'un grand nombre de débris.

— Le houblon a éprouvé une forte hausse hier au marché d'Alost, il s'est vendu fl. courant 41 à 37 les 50 kilogrammes.

— Un arrêté royal du 6 décembre, porte :

« L'arrêté royal du 1^{er} septembre dernier, relatif à la tenue de service des ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées, est rendu commun au corps des mines, dans toutes les dispositions, susceptibles d'être appliquées à ce dernier corps. »

— Une lettre adressée au *Nouvelliste des Flandres* et datée de Roulers, le 5 décembre, porte ce qui suit :

« Hier, il y a eu hausse sur le prix des grains au marché; la hausse n'est pas forte, mais elle inquiète beaucoup le peuple, et on commence même à se dire publiquement qu'on prévoit pour l'hiver le retour de l'année 1817. C'est là une panique, nous en sommes persuadés, cependant il importe de faire renaitre la confiance. Les fermiers, qui ont de fortes provisions de vieux blé, tiennent les greniers fermés, ou ne vendent qu'aux maquignons au plus haut prix. Les gazettes constatent une baisse sur les principaux marchés du Nord de la France, nous sommes à même d'en assigner la cause, il est de notre devoir de le faire. Toutes les semaines des accapareurs expédient d'ici des chargemens considérables de froment vers la France. La sortie est prohibée, mais la prohibition n'est-elle pas éludée? Avant-hier, veille du marché, quatre voitures, pesamment chargées d'une quarantaine au moins de sacs chacune, ont traversé la ville, se dirigeant vers la frontière. Une bordure de foin cachait soigneusement la charge. Le jour du marché plusieurs hôtels deviennent des espèces de magasins; ils englobent, pour le compte de l'accapareur, une grande partie des blés qui paraissent au marché.

» La baisse, qui s'est opérée dans le nord de la France, ne peut manquer de diminuer momentanément les expéditions, mais puisque la chambre aura à s'occuper de la matière à l'occasion de la pétition dont elle est saisie, il est bon que la presse contribue à l'éclairer en publiant tous les faits qui s'y rattachent. »

Tandis que l'on agite en Belgique la question de savoir s'il ne faut pas élever les prix des places sur les chemins de fer, la compagnie du rail-way de St-Germain en France vient de les réduire pour les stations d'Asnières, Nanterre et Chaton. Cette amélioration a surtout été sensible pour la station de Nanterre, et c'est précisément celle dont les prix ont été réduits le plus : au lieu de 75 cent. par place qu'on payait auparavant, le tarif est fixé à 50 cent. Dans les treize premiers jours de la mise en vigueur du nouveau tarif, une diminution de 33 pour cent a eu pour effet d'augmenter le nombre des voyageurs de 61 pour cent et les recettes de 16 1/2 p. c.

— Le 29 novembre dernier, M. l'inspecteur des ponts et chaussées de Mons, accompagné de M. Debout, ingénieur français, s'est rendu aux frontières du royaume, à Quiévrain, afin de reconnaître le tracé du chemin de fer de Bruxelles à Paris.

— Il vient de se former à Gand une société qui fait monter des cerfs-volans monstres. Elle en a dû faire monter un hier qui a neuf pieds de haut, la queue à une hauteur de 52 aunes, la corde en a 1000. La société se dispose à en confectonner un qui aura une hauteur de 20 pieds et une queue de 275. (Gaz. van Gend.)

était nécessaire, le peintre le donna, assura le tout à l'aide d'une couche de vernis et promit de revenir le soir pour faire disparaître la peinture.

Rosambo était horrible, peu à peu le vernis sécha sur ses membres et paralysa le jeu des muscles et de la peau, une horrible grimace qu'il avait essayée au moment de la dessiccation s'était moulée sur sa face, comme l'expression constante de sa physionomie. Joignez à cela deux fragmens d'écorce d'orange qui lui tenaient les lèvres ouvertes et formaient un affreux ratelier, tranchant en jaune vif sur le vert; il lui eût été impossible d'articuler une parole, heureusement son rôle était muet ou à peu près, il n'avait que des hurlemens à pousser, et la vive douleur qu'il éprouvait l'y disposait parfaitement.

L'affiche avait produit son effet; la recette fut énorme, 1200 fr.; les dettes ne se montaient pas, en y comprenant celle du directeur, à plus de 800 fr. Quatre cents francs à partager; c'était une fortune pour de pauvres diables qui depuis quinze jours ne vivaient que de pommes de terre. Tout alla bien jusqu'à l'entrée du monstre; mais quand on le vit sortir de la mer, les jambes raidies et écartées, les bras tendus, quand on vit son affreuse grimace, quand on l'entendit pousser ses hurlemens, un cri de terreur retentit dans toute la salle, les enfans, les femmes se sauvèrent éperdus. Depuis ce moment tout alla de mal en pis; un gamin de sept à huit ans avait été choisi pour représenter celui que le monstre devait dévorer; aux répétitions il avait fait preuve d'aplomb et de sang-froid; mais quand il vit Rosambo en costume, il partagea la frayeur générale et augmenta le désordre en se sauvant du théâtre dans la salle; la pluie de feu, enfin, qui devait terminer le spectacle, manqua complètement son effet, et failli brûler le théâtre. Ce fut au milieu des sifflets, des huées, des imprécations que se termina une soirée qui s'était annoncée comme devant être si belle.

Retirés dans leur petite chambre, les comédiens se consolèrent cependant; ils avaient une recette. Reparaître devant le public de St-Omer était chose désormais impossible; mais enfin on allait pouvoir quitter cette ville inhospitalière et si peu amie des arts. La recette! on ne la tenait pas encore; elle avait été faite à la porte par une jeune première non employée dans la pièce; on l'attendait et elle ne paraissait pas; on la cherchait, on l'appelait de tous côtés, Rosambo, pour sa part, était au supplice; le peintre qui devait le débarrasser de son enveloppe ne venait pas non plus. Au bout d'une heure la vérité fatale fut connue; le pein-

Pour le seigle, elle permet la libre entrée au prix de 15 fr. par hectolitre; elle établit la prohibition à la sortie au prix de 17 fr., mais elle ne stipule, en aucun cas, la prohibition à l'entrée.

Depuis le 4 juin dernier, le prix commun du froment a varié dans l'échelle de 25 à 26 fr. l'hectolitre, et celui du seigle a flotté entre 14 à 15 fr., sans atteindre ce dernier chiffre.

La libre entrée et la prohibition à la sortie ont donc été proclamées pour le froment, mais elle n'ont pu l'être encore pour le seigle, principal aliment de la classe peu aisée des habitans.

Cette situation de choses a fixé l'attention du gouvernement; il a pensé qu'il importe, dans les circonstances actuelles, d'encourager les importations des céréales par un système fixe, mais temporaire, propre à les garantir contre les éventualités qui peuvent momentanément faire varier les mercuriales et amener le rétablissement des droits. Les spéculations maritimes, surtout, sont longues, difficiles et peu sûres; on n'achète ordinairement à l'étranger que moyennant des avances très-considérables, et des droits d'entrée, s'ils existaient même temporairement, pourraient compromettre les spéculations et conséquemment les approvisionnemens que la prudence conseille de provoquer; il est donc nécessaire d'offrir une garantie aux importateurs.

Le roi, dans sa haute sollicitude pour l'intérêt général du pays, nous a chargé de présenter à la chambre le projet de loi tendant à faciliter le commerce des céréales pour l'importation, et de défendre l'exportation de pommes de terre. (Nous avons donné ce projet.)

On lit dans le *Commerce Belge* :

Le courrier de Hollande nous est arrivé, mais nous n'avons pas reçu l'*Avondbode*; le *Handelsblad* publie deux lettres de ses correspondans bruxellois, indiqués par * et l'autre par **, tous les journaux affirment de nouveau et de la manière la plus formelle que le roi Louis-Philippe a adhéré à l'*ultimatum des quatre puissances représentées à la conférence de Londres*, et ils ajoutent qu'après l'expiration du délai fixé pour l'évacuation des provinces cédées, la Belgique y sera formellement contrainte par la force des armes. Les fonds continuent à languir avec peu d'affaires.

Nous voudrions bien que le *Commerce Belge* nous indiquât quels sont les journaux qui portent ces nouvelles.

On lit dans l'*Indépendant* :

Le magnétisme est sur le point d'obtenir un succès qui couvrira de confusion ses détracteurs. Une somnambule a révélé l'existence d'un trésor dans la cour de la maison n° 16 rue des Douze-Apôtres. On s'est mis aussitôt à l'œuvre, et on creuse, on creuse avec une admirable constance depuis huit jours.

A l'heure qu'il est on a encore rien trouvé; la somnambule cependant avait annoncé que le trésor serait infailliblement rencontré par les travailleurs, vendredi à la chute du jour. Vendredi, la chute du jour est arrivée, et il n'est encore sorti de l'immense excavation pratiquée que beaucoup de terres et beaucoup de pierres; mais la somnambule qui a pu se tromper de jour et d'heure, ne doit pas s'être trompée sur l'existence du trésor; aussi, cinq ouvriers continuent-ils à travailler avec un redoublement d'ardeur; déjà l'excavation va presque jusques sous la petite rue perpendiculaire à la rue des Douze-Apôtres, qui conduit à celle des Paroissiens.

Si le trésor ne se trouve pas, en définitive, ce qui n'est pas absolument impossible, nous conseillerons aux chercheurs d'or et d'argent de se persuader que la somnambule a été plus sage qu'ils ne l'ont supposé d'abord. Qu'ils relisent la fable de LaFontaine, le *Laboureur et ses enfans*, et que continuant à creuser, en mettant toutefois dans leur travail un peu de méthode et d'art, ils pratiquent un puits artésien, ce sera un trésor pour eux et pour le quartier; c'est peut-être, là, ce qu'a voulu dire la somnambule.

On lit dans l'*Écho du Luxembourg* :

On nous annonce que des troupes vont être envoyées dans le Luxembourg. Dimanche, 16 du courant, il y aura une revue de la garde civique d'Arlon. Tous les citoyens se feront un devoir de s'y présenter.

A Diekirch et à Ettelbruck, où, lors du désarmement des gardes civiques du territoire cédé, toutes les armes n'ont pas

imita les vagues. On fit un vaisseau avec une planche peinte en brun, trois morceaux de fagots devinrent des mâts, et tous les mouchoirs furent mis en réquisition pour simuler les voiles. Enfin on épousa les dernières ressources pour faire confectionner une affiche démesurée avec une effroyable caricature, représentant le monstre dévorant un enfant. Au bas de l'affiche on lisait en caractères d'un pouce de haut :

M. Rosambo, ancien premier sujet tragique et comique du Théâtre-Français et de l'Odéon, remplira le rôle du monstre.

Le grand jour se leva enfin, les rôles étaient lus, les décors étaient terminés, les costumes étaient prêts, les costumes, un seul excepté cependant, celui du monstre. Mais Rosambo avait promis de se le procurer et l'on comptait sur son esprit inventif. Une heure avant le spectacle, il introduisit au foyer un ouvrier peintre en bâtiment dont il avait fait la connaissance au billard, et se mettant nu jusqu'à la ceinture : mon cher, lui dit-il, combien me prendrez-vous pour me peindre en vert de la tête aux pieds?

— Ça? reprit le peintre, à une ou deux couches?

— Juste ce qu'il faudra pour que la couleur tienne toute la soirée.

— Alors trois francs.

— Commençons donc, vous serez payé sur la recette. Mais il faudrait une pernique, de grands cheveux flottans sur les épaules, et à moins qu'une de ces dames ne consente à me donner les siens, je ne vois pas trop comment je pourrai faire. Je me sacrifie, en bon camarade, pour la chose publique, chacun doit m'imiter.

La proposition incongrue de Rosambo allait droit à l'adresse de la duègne, qui la repoussa par un cri d'horreur. Voyant qu'elle tenait à ses mèches grises, Rosambo se contenta d'un paquet de flasse qu'on valdait à l'aide d'une dissolution de gomme.

A grands coups de pinceau, le peintre couvrit le visage, la poitrine, les bras et les jambes de Rosambo d'une épaisse couche de vert à treillages, et reculant de quelques pas pour juger de l'effet, comme l'artiste qui met son œuvre en perspective :

— Vous êtes superbe, s'écria-t-il, vous devriez rester toujours comme cela.

Mais au bout de quelques instans, la peinture coula, et après avoir tracé sur le corps de bizarres dessins vint s'arrêter en gouttes d'émeraude à l'extrémité du nez, des oreilles et des doigts. Rosambo n'était plus peint, il était tatoué. Un second coup de pinceau

BELLE VENTE DE MOUTONS:

Le SAMEDI 15 décembre 1838, à 11 heures du matin, M. François CHEFNAY, propriétaire à la Torrette, commune de Ramet, fera vendre publiquement en sa demeure; un TROUPEAU DE BÊTES A LAINE, dont la majeure partie se compose de bœufs mérinos de la plus fine espèce; il s'y trouve également 2 beaux béliers.

A CREDIT et à la recette de M^e FRAIKIN, notaire à Chokier. 1716

VENTE VOLONTAIRE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR, POUR sortir de l'indivision.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1838, à 10 heures précises du matin, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude de M^e BIAR, notaire, place St.-Paul, à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES

IMMEUBLES

Dont la désignation suit, divisés en 31 lots, savoir :

- 1° 15 BONIERS 2 verges grandes 6 petites de terre, située à Russon, canton de Tongres.
2° 18 VERGES grandes 1 petite de terre, située à Othée, canton de Glons.
3° 5 BONIERS 18 v. g. 13 p. de terre, située à Lowaige, canton de Tongres.
4° Et 9 v. g. 4 p. de prairie, située audit Lowaige.
On peut prendre inspection des plans figuratifs et de la contenance de chaque lot, en l'étude dudit notaire.
Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 1639

Belle vente de Bois.

JEUDI 15 DÉCEMBRE, à 1 heure de relevée, au rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, savoir : Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc. AU COMPTANT. 1699

A VENDRE DE La main à la main, LE DOMAINE DE SAMART,

PRÈS DE PHILIPPEVILLE. Cette propriété patrimoniale est composée d'une FERME, de DEUX MOULINS, et de 444 HECTARES DE TERRES, PRES ET BOIS. Situation agréable, à proximité des routes de Dinant à Beaumont, et de Charleroy à Rocroy. Chasse garnie de toute espèce de gibiers, pêche abondante, tels sont les avantages qui contribuent à rendre ce DOMAINE l'un des plus distingués du pays. S'adresser pour traiter à M^e DIDOT, notaire à Bouvignes, près de Dinant, et à M. l'avocat BOSQUET, boulevard de Waterloo, à Bruxelles. Et pour voir les lieux au garde MENNE à Sautour. 1553

SOUSCRIPTION OUVERTE jusqu'au 3 janvier 1839,

CHEZ E.-F. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR-GÉNÉRAL A FRANCFORT S.M. POUR LA VENTE DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE,

(Cinq fois plus considérable que la propriété Lazarrini qui a été gagnée par un parisien) AVEC 23,155 GAINS ACCESSOIRES DE FL. 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, ETC., ETC. PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour 100 francs 6 actions dont 1 violette à gain assuré.
» 200 » 15 » » 2 violettes et une prime à gain sûr de fl. 16 2/3 au moins.
» 400 » 27 » » 4 » » 2 primes
Ces actions violettes et les actions primes jouent en outre, comme les actions payantes, sur tous les gains principaux. Le paiement peut s'effectuer par remise sur notre ville, Bruxelles, ou par mandat tiré après l'envoi des actions. Le prospectus français et vue du château seigneurial, les actions ainsi que le bulletin officiel du tirage seront expédiés francs de port. S'adresser directement, SANS AFFRANCHIR, à

F.-E. FULD, Banquier et receveur-général à Francfort S.M.

160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

LES DÉPÔTS DU RACAHOUT DES ARABES (aliment des convalescens et des personnes faibles), sont dans les pharmacies de MM. Froidbise fils, rue du Pont-d'Isie, 851, à Liège, L. Étienne à Verviers, Van West Uens à St-Trond, Louys à Namur, Mathieu à Dinant, Dargent à Luxembourg, Brunin à Bruxelles, Pitaffe à Ruremonde, Opdenordt ph. à Venloo, Mles. Vanden Herwytt Josten confiseurs à Maestricht. Où se vendent la PATE PECTORALE et le SIROP PECTORAL de NAFÉ D'ARABIE Pour guérir les Rhumes, Catarrhes et maladie de poitrine.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE. DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES DE HOUILLE, GIGANTES SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 1062 HECTARES 30 ARES 79 CENTIARES, DÉPENDANT DES COMMUNES DE CHARNEUX, NEUF-CHATEAU, JULEMONT ET BATTICE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 28 novembre 1838, sous le n° 1856 du répertoire particulier, les sieurs P.-J. Jacquinet, P. J. Delhez, les enfans Jacquinet, W. J. Crawhez, V^e Lempereur et ses enfans, les enfans représentans H. Chandelle, et J. J. Dehieux, tous domiciliés à Charneux; l'épouse J. Emile Sacré née Halleux, domiciliée à Bruges; les sieurs Halleux, notaire Ophoven, et la veuve Rodberg et ses enfans, de Herve; N. J. Debeffe, à Liège, F. R. Biolley, fils, l'épouse J. M. Croisier née Crawhez et la veuve Henard-Delhougne, à Verviers, Philancif Moreau, à Limbourg, J. F. Lonueux et ses enfans, à Battice, et D. G. J. Demoulin, à Julemont, tous commissionnaires du charbonnage de Moreau, à Charneux, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de mille soixante-deux hectares trente ares soixante-dix-neuf centiares, dépendans des communes de Charneux, Neuf-Château, Julemont et Battice, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD, partant du confluent du ruisseau de la Cannette ou Canel avec la Berwinne, point 4 du plan, situé communes de Neuf-Château et Warsage, en remontant du Nord-Ouest au Sud-Est et de l'Ouest à l'Est, la rive gauche de la Berwinne et toutes ses sinuosités jusqu'au chemin d'Aubel à Charneux, point de contact avec la concession accordée aux demandeurs. A L'EST, de ce point suivant du Nord-Est au Sud-Ouest le chemin d'Aubel à Charneux; puis du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest les ruelles ou chemins de Champiomont ou du pont d'Elgrage jusqu'à l'angle Ouest du presbytère de Charneux, de ce point et dans la même direction, le chemin de Charneux au hameau de Warrimont, jusqu'au tilleul de ce nom. AU SUD, de ce tilleul et de l'Est sud Est à l'Ouest Nord-Ouest la ruelle Ewaré-Veau et le chemin de Chauvassy jusqu'à l'intersection de ce chemin avec celui du chemin de Neufcour, avec la chaussée de Battice à Maestricht, dernier point de contact avec la concession.

A LOUEST de l'intersection des chemins sudsuds du Sud-Est au Nord-Ouest, du Sud au Nord et du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest, la chaussée de Battice à Maestricht jusqu'à la commune de Julemont, à l'angle Nord-Ouest de la ferme de M. le comte de Lannoy; de ce point du Sud-Ouest au Nord-Est une ligne droite sur le confluent de la Cannette ou Canel susmentionnée point de départ, N° 4. Cette ligne cotoye la demande en concession formée par M. le comte de Hamal. Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt-cinq centimes par hectare, et telles autres indemnités que le gouvernement trouvera raisonnable de fixer dans l'acte de concession à intervenir.

LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE, EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1837, ARRÊTÉ :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Verviers, Herve, Limbourg, Battice, Charneux, Julemont et Neuf-Château, province de Liège, et Bruges, province de la Flandre-Occidentale, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale. 2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit. 3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues. Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés. En séance à Liège, le 7 décembre 1838. Présens : MM. B^en Vandensteen, gouverneur-président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoenueux, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier. Pour expédition conforme, Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

Table of exchange rates and market prices for various locations including London, Antwerp, and Brussels, listing items like bonds, currencies, and commodities with their respective values.

Table of market prices for various goods and services in Brussels, including flour, oil, and other commodities, with prices listed in francs and centimes.

VIENNE, LE 3 DÉCEMBRE. Métalliques 5 p. c., 107 1/2. Actions de la Banque, 1805 1/2. MARCHÉ DE LIÈGE DU 10 DÉCEMBRE 1838. Froment, l'hectolitre, fr. 22 84. Seigle, idem, 16 60. Imprimerie de J.-E. Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.